

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties
La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

Comité II

Renforcement des capacités

PROJETS DE DECISIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Le présent document a été préparé par le Secrétariat sur la base du document CoP14 Doc. 16, après discussion au Comité II.

A l'adresse des Parties

14.XX Les Parties sont priées de fournir, conformément à leur législation nationale, une assistance financière aux institutions académiques qui proposent un cours de maîtrise sur la CITES et sur des sujets touchant à la Convention, afin d'appuyer le maintien de ces cours.

A l'adresse du Secrétariat

14.XX Le Secrétariat recherchera des fonds externes pour créer et faire fonctionner un collège virtuel CITES, en collaboration avec des institutions académiques et des organisations de formation, pour fournir une formation à la Convention basée sur Internet et disponible pour toutes les Parties.

14.XX Le Secrétariat, sous réserve de fonds externes disponibles, préparera ses outils de renforcement des capacités dans les six langues officielles des Nations Unies.

14.XX Le Secrétariat:

- a) recherchera des fonds pour convoquer un atelier de renforcement des capacités axé sur la lutte contre la fraude et une réunion de la région Océanie avant la 58^e session du Comité permanent, afin d'améliorer l'application de la Convention au niveau régional; et
- b) invitera, sous réserve de fonds disponibles, les Parties de la région Océanie, des observateurs de Parties, des pays non-Parties et des organisations intergouvernementales régionales, comme approprié.